

Code criminel

Il y a à peine quelques jours, on m'a signalé une cause que je connaissais bien. Je vous fais grâce des détails parce que je ne crois pas qu'on puisse se permettre d'être tellement immodeste. J'ai devant moi la revue trimestrielle de la GRC, numéro d'octobre 1974, volume 30, n° 4, et je fais allusion à un article intitulé «The cop in the closet» (Le flic dans le placard). C'est le récit d'une cause dans laquelle je joue un rôle. Dans cette histoire, il n'y avait pas de table d'écoute, mais il y avait dans un placard de 24 pouces de longueur sur 12 pouces de largeur un agent de police et une jolie fille. L'auteur de l'histoire est l'agent de police. Ils étaient assis là-dedans où ils ont joué au «rummy» pendant des heures. C'est ce qu'il dit. Dans les archives du Canada, c'est la première fois qu'il est fait mention de table d'écoute, mais ce n'était pas sur des fils qu'ils devaient faire une prise.

Monsieur l'Orateur, je préfère me ranger à l'avis des Canadiens qui estiment qu'il n'est pas nécessaire de priver l'homme de ses droits et de ses libertés fondamentales pour assurer la sécurité.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je préfère me ranger à l'avis des quelque 500 ou 600 avocats expérimentés du barreau ontarien qui ont dit en somme que l'écoute électronique met sérieusement en péril la sécurité et le bien-être de l'ensemble des Canadiens. Je n'en citerai aucun, mais tous les journaux du Canada se sont prononcés contre la surveillance électronique. Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un raccourci vers la tyrannie; voilà à quoi l'écoute électronique aboutit.

Le député de Calgary-Nord parraine une proposition d'amendement dont je n'entends pas traiter mais dont je dirai quand même ceci: Si vous acceptez cette proposition d'amendement, vous mettez vite un terme à la surveillance électronique, qu'elle soit juste ou non. Le député dit que la police a beau surveiller autant qu'elle veut et obtenir ainsi des renseignements utiles à l'instruction d'une affaire, elle ne pourra pas les utiliser, car le tribunal les déclarera irrecevables. C'est la seule façon de protéger les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je ne suis pas de ces députés qui se sont plaints au cours des années que leurs conversations téléphoniques étaient espionnées. Que les miennes le soient ne me dérange pas. Si elles le sont, certaines personnes pourront entendre des choses qui ne seront sûrement pas de leur goût. C'est revenir à l'époque de la Chambre étoilée que de permettre à des agents de police d'écouter les communications dans un bureau d'avocat entre l'avocat et son client.

● (1610)

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: J'espère que le ministre reconsidérera . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le très honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime.

[M. Diefenbaker.]

Des voix: D'accord.

Une voix: Non!

Des voix: C'est une honte!

M. Woolliams: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je regrette qu'après la collaboration que nous avons essayé de montrer au comité, et le ministre le sait, même si on a refusé la permission de convoquer des témoins devant le comité, un député de Montréal—j'oublie sa circonscription . . .

M. Paproski: C'est sans importance.

M. Woolliams: . . . dise «non» à un homme qui a été premier ministre du Canada et est un des plus grands avocats que le Canada ait jamais produit.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Le très honorable député de Prince-Albert s'est battu pour les droits de l'homme et les libertés civiles pendant toute sa carrière. C'est à lui que nous devons la Déclaration canadienne des droits de l'homme.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Non seulement le ministre de la Justice devrait-il s'excuser de ce manque de courtoisie, mais le député en question devrait s'excuser.

Des voix: Bravo!

M. Basford: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais simplement dire que, même si un député de ce côté-ci a refusé son consentement, je suis entre-temps à négocier avec un des députés de notre parti dont le bill doit être étudié au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires à 5 heures, pour qu'il accepte de renoncer à cette heure d'initiative parlementaire dans l'espoir que nous puissions avancer dans l'étude du bill dont nous sommes saisis et dans l'espoir, comme je crois que tous les députés le souhaitent, que nous puissions passer quelque temps cet été avec nos femmes et nos enfants. Nous ne voulons en aucune façon manquer de respect envers le très honorable député. Si tous les députés croient que lui permettre de parler pendant encore quelques minutes accélérera l'adoption du bill, nous n'aurions, j'en suis certain, pas d'objection. Mais nous essayons tous de faire avancer l'étude de cette mesure.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous ne réussirez pas avec ce genre de tactique.

M. Basford: Je suis en train d'essayer de convaincre un de nos députés de renoncer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour la consacrer au débat.

Une voix: Cela n'a rien à voir.

M. Basford: Oui. Nous faisons tous des sacrifices pour en finir avec ce bill. Il serait peut-être utile si le très honorable député ou le député de Calgary-Nord demandait le consentement unanime pour que le très honorable député ait le temps de conclure ses propos.